

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 8

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

27 mars 2025

Numéro :

D20250410_99

Objet :

Vote des budgets primitifs 2025-
Budget Annexe Immobilier
d'Entreprises

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PERE	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

Vu la délibération n°20231221-265 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°20231221-266 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier au 1^{er} janvier 2024,

Vu la maquette budgétaire 2025 annexée,

Considérant

Le budget annexe Immobilier d'Entreprises s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement et est en suréquilibre en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire annexée.

De manière synthétique, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : **107 720,35 €** en dépenses et en recettes.

- Section d'investissement : **111 045,00 €** en dépenses et **343 482,28 €** en recettes.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 369,09 €	002 (déficit)	0,00 €
042	22 045,00 €	011	28 750,00 €
70	800,00 €	012	13 000,00 €
75	81 506,26 €	042	56 970,35 €
		65	2 000,00 €
		67	2 000,00 €
		68	5 000,00 €
Total	107 720,35 €	Total	107 720,35 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	277 309,93 €	001 (déficit)	0,00 €
040	8 202,00 €	040	22 045,00 €
041	56 970,35 €	16	4 000,00 €
16	1 000,00 €	20	35 000,00 €
		23	50 000,00 €
Total	343 482,28 €	Total	111 045,00 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif annexe Immobilier d'Entreprises de l'exercice 2025, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- De donner à Madame la Présidente, autant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- D'autoriser Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'adopter** le budget primitif annexe Immobilier d'Entreprises de l'exercice 2025, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- **De donner** à Madame la Présidente, autant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,

- **D'autoriser** Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

